



**MAIRIE DE  
TOULOUSE**  
www.toulouse.fr

***Commission de Quartier  
Saint-Michel – Empalot – Saint-Agne –  
Busca***

**Toulouse Sud-est – 11 décembre 2014**

**Direction de la Démocratie Locale  
Secteur Toulouse Sud-Est**

\*\*\*\*\*

**Lieu** : Maison des Associations – 3 place Guy Hersant – 31400 Toulouse

**Participation** : 153 personnes

**Elus présents** :

Sophia BELKACEM, Maire du quartier 5.3

Marie-Jeanne FOUQUE, Adjointe au maire en charge de l'emploi

Florie LACROIX, Maire du quartier 5.2

**Services municipaux présents** :

Benoît ZELLER et Marie ATTARD, Mission Grand Projet de Ville ; Florent WAEGHEMAEKER, Direction du Développement Social ; Bruno LAURENS et François JULIEN, Mobilité Gestion Réseaux ; Fabrice CREPY et Édouard TOURDJMAN, Pôle territorial Sud-est ; Martine CHALLANCIN, Anne MARTINEZ, Magali MENVILLE, Vincent DELGADO, Direction de la Démocratie Locale.

**Partenaires** :

Joëlle DUQUERROY, Mission Locale de Toulouse Empalot ; Nathalie FERRE, Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi - PLIE ; Patrick BERNARD, Toulouse Métropole Emploi ; Fabienne GALTIER, Déléguée du Préfet ; Roland GUIRAUD, Régie de quartier Empalot Services ; Anouar KROUK, Pôle Emploi

\*\*\*\*\*

Madame Belkacem accueille l'assistance et la remercie de sa présence à cette 1<sup>ère</sup> Commission de quartier. Elle présente ensuite l'ordre du jour suivant :

1. La démarche de démocratie locale ;

2. La nouvelle Politique de la Ville ;
3. L'emploi, la formation, l'insertion ;
4. Le Plan Local de Stationnement : zoom sur le Busca ;
5. Les travaux de voirie ;
6. Le Grand Projet de Ville : renouvellement urbain à Empalot.

### ***1. La démarche de Démocratie Locale***

---

Madame Belkacem rappelle que l'ordre du jour a été travaillé avec le Bureau de quartier, qui rassemble 15 associations. Elle précise que Toulouse compte 19 maires de quartier et 20 quartiers, dotés d'une Maison de la Citoyenneté par secteur, d'une équipe administrative dédiée à la démocratie locale, et de groupes de travail thématiques. Le quartier 5.3 compte 35 892 habitants, soit 8,15% de la population toulousaine. 20,4% de cette population a moins de 20 ans, et 12% en a plus de 65.

### ***2. La nouvelle Politique de la Ville***

---

Monsieur Waeghemaeker explique la mise en place de la Politique de la Ville par les pouvoirs publics, en direction des territoires urbains en difficulté, afin de réduire les inégalités au sein d'une agglomération. Le Contrat de Ville, élaboré d'ici juin 2015, sera signé par l'ensemble des institutions et des organismes qui y interviennent. 15 quartiers à Toulouse, ainsi que Colomiers et Blagnac, bénéficieront d'un nouveau programme national de renouvellement. Pour ce faire, depuis l'été 2014, des groupes de travail ont été mis en place avec les partenaires : cette phase se prolongera via des ateliers de quartier jusqu'en décembre 2014. Le Contrat sera ensuite élaboré au 1<sup>er</sup> trimestre 2015 et mis en place à partir de juin 2015. Les Conseils citoyens, nouvelle instance démocratique des quartiers prioritaires, sont une obligation et doivent être représentés dans les instances de pilotage du Contrat. Ils ont une composition mixte de 2 collèges : un collège d'habitants tirés au sort et un collège de représentants des associations, des acteurs économiques et des institutions. Ils seront autonomes, indépendants et reconnus par le Préfet après avis des Maires des communes. Ils ont un triple rôle : permettre l'expression des habitants, participer à la co-construction du Contrat et stimuler l'initiative citoyenne. Ils seront articulés avec les instances de Démocratie Locale existantes.

Monsieur Delgado précise que ce processus, qui débute, sera long mais qu'il vise à donner une place importante aux habitants.

### ***3. L'emploi, la formation, l'insertion***

---

Madame Fouqué montre l'implication forte de la Ville dans le secteur de l'emploi via le financement de plusieurs structures d'accompagnement. Les axes d'intervention sont multiples : la Ville soutient les actions de formation, d'insertion, de lutte contre l'illettrisme et de formation aux savoirs de base, ainsi que la création d'entreprise. Elle soutient également les maisons des chômeurs et accompagne les publics spécifiques comme les femmes en insertion et les femmes créatrices. La Ville s'implique aussi dans le volet de l'insertion via des régies de quartier et des chantiers d'insertion, et héberge des créateurs d'entreprises dans des pépinières, des incubateurs, etc.

Madame Fouqué illustre cet engagement en citant les budgets municipaux qui y sont consacrés :

- projets associatifs Emploi et Insertion : 700000€ ;
- économie sociale et solidaire : 435000€ ;
- mission locale de Toulouse : 863000€ ;
- cohésion sociale : 215000€, dont 100000€ pour l'Ecole de la seconde chance.

Madame Fouqué assure de la poursuite du soutien municipal aux structures associatives en 2015 mais informe de la nécessité d'une approche innovante sur le terrain : bien que la démarche actuelle donne de bons résultats, une autre manière de se rapprocher des jeunes chômeurs est à construire. La Ville prévoit aussi de renforcer les projets innovants grâce à une aide à la mobilité internationale,

ou via des actions ciblées pour les séniors. La Ville souhaite enfin développer des clauses d'insertion et d'allotissement dans les marchés publics, qui permettraient aux TPE et PME de créer de l'emploi en accédant à la commande publique.

Monsieur Krouk (Pôle Emploi) fournit des données quantitatives sur le secteur :

- 5777 demandeurs d'emploi ont été recensés entre octobre 2013 et 2014, soit une augmentation de 12% sur un an ;
- 56180 offres d'emploi ont été diffusées par Pôle Emploi entre janvier et novembre 2014, soit une baisse de 6% sur un an.

Monsieur Krouk cite ensuite les principaux domaines de formation et leurs volumes d'offres d'emploi : le service à la personne arrive en tête des recrutements. L'offre de Pôle Emploi a aujourd'hui comme objectifs de « faire plus pour ceux qui en ont le plus besoin », de focaliser les ressources sur l'accompagnement à l'emploi et de satisfaire les besoins des entreprises en ayant une meilleure connaissance. Le rendez-vous mensuel est une pratique abandonnée : désormais, le chômeur fait l'objet d'un suivi général, en autonomie, même si certaines catégories comme les séniors nécessitent davantage d'accompagnement. Monsieur Krouk explique que l'Etat se concentre également sur la formation et la validation d'acquis, dispositif qui peut combler l'écart entre les compétences et les exigences du marché de travail. D'autres dispositifs sont aussi utilisés, comme la POE ou l'AFPR. Pôle Emploi se positionne donc comme un partenaire, offrant des appuis ponctuels, des orientations et des accompagnements. Plusieurs organismes du quartier sont d'ailleurs partenaires de Pôle Emploi Empalot : Empalot Services, la Ligue de l'enseignement, etc.

Madame Duquerroy (Mission Locale) donne le volume d'accueil de la Mission Locale d'Empalot : environ 10000 jeunes par an. Les objectifs de la structure sont de repérer, accueillir, informer, orienter et accompagner les jeunes de 16 à 25 ans, non scolarisés ou de niveau de formation bac+2 non validé. Leur accompagnement vers l'emploi implique également souvent une prise en charge d'autres problématiques globales d'insertion sociale. Un développement local de nouvelles solutions d'insertion est donc recherché, ainsi qu'une mise en œuvre des politiques publiques. Concernant le volet formation, la structure accompagne les jeunes à la qualification, les informe sur les métiers et construit avec eux un projet professionnel individualisé. Du côté de l'emploi, la Mission Locale organise des ateliers pour aider les jeunes à se qualifier par l'alternance et se préparer à l'embauche via des rendez-vous individuels et collectifs. Elle fait ensuite une prospection des entreprises par rapport aux profils des candidats. L'accompagnement vers l'emploi se fait donc via des aides à la formulation des candidatures, des ateliers d'expertise, et des journées de recrutement.

Madame Ferré (PLIE) explicite la nature et l'objectif du Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi : dispositif porté par Toulouse Métropole depuis 2007, il vise à accompagner les chômeurs vers un retour à l'emploi durable. Pour plus d'efficacité, le nombre de bénéficiaires suivis par les référents PLIE est limité. Les bénéficiaires profitent d'un accompagnement individuel et de proximité et d'un ensemble d'étapes de parcours.

Monsieur Bernard (Toulouse Métropole Emploi) informe de la présence désormais de clauses sociales dans les marchés publics, qui permettent à des personnes en difficultés socioprofessionnelles de saisir l'opportunité d'un marché public, de travaux ou de services, pour s'engager dans un parcours d'insertion durable. Environ 1000 personnes, issues prioritairement des zones urbaines sensibles, ont pu bénéficier de tels contrats en 2013. Le Pôle Emploi ou la Mission Locale peuvent fournir tout renseignement utile.

Monsieur Guiraud présente la Régie de quartier Empalot Services, qui œuvre comme une entreprise d'insertion dans le secteur marchand et comme un atelier de chantier d'insertion dans le secteur non marchand. L'entreprise d'insertion fonctionne comme une entreprise classique et répond aux appels d'offres. Elle emploie actuellement 12 équivalents temps plein et permet surtout aux personnes en très grande difficulté d'accéder à un emploi et de se réinsérer. L'aide fournie concerne aussi d'autres aspects, comme le logement par exemple. Monsieur Guiraud précise que le public suivi doit être

agrée par Pôle Emploi. Le chantier d'insertion du secteur non marchand a signé une convention de partenariat avec la Ville de Toulouse.

Madame Galtier précise que la Plateforme Emploi-Entreprises intervient dans le cadre de la Politique de la Ville. Cet organisme est né de l'initiative de l'Etat en 2011 pour mettre en lien les demandeurs d'emploi des quartiers prioritaires avec des entreprises de toute taille. Plusieurs acteurs sont regroupés autour de la Plateforme pour raccourcir le temps de réponse aux candidatures.

Monsieur Waeghemaeker cerne l'emploi et le développement économique comme un champ d'intervention prioritaire sur les territoires de la Politique de la Ville. La Ville souhaite soutenir et accompagner le partenariat local sur ces questions, et cibler les priorités d'actions territoriales au bénéfice des habitants, dans le cadre du nouveau Contrat de ville.

Un habitant, relevant la complexité des dispositifs, demande qui peut bénéficier du PLIE.

Monsieur Delgado rappelle le but de cette présentation : répondre justement à tous ces questionnements en profitant de la mise en réseau et de la complémentarité des partenaires. Madame Belkacem confirme cette complémentarité et souligne leur prise en compte de toutes les tranches d'âges.

Un membre de l'association *Hasure* demande des précisions sur les emplois susceptibles de se créer dans le quartier. Il suggère aux élus d'anticiper le besoin de main-d'œuvre par la formation.

Madame Fouqué assure du travail municipal mené en amont pour adapter les formations aux besoins. Elle cite ensuite un évènement repris par la presse : le dépôt de CV de jeunes du quartier sur le chantier du centre commercial à Bagatelle. Ici, des entreprises vont construire des logements et Madame Fouqué essaiera donc d'identifier les jeunes susceptibles d'être intéressés.

Un habitant suggère de compléter le système d'allotissement des marchés publics par des conditions sociales, afin de pérenniser l'emploi.

Madame Fouqué évoque la dégradation du marché du travail et la difficulté de créer de l'emploi en ce moment en France. Toulouse reste très mobilisée sur les emplois disponibles pour aider à leur accès.

Monsieur Krouk souligne l'importance du sujet de l'emploi et assure que les institutions sont informées du besoin de la population d'actions concrètes. La situation est difficile et Monsieur Krouk invite les habitants à se rendre au Pôle Emploi ou à la Mission Locale.

Michèle Bleuse, élue EELV de l'opposition, rappelle que la Ville est aussi un grand employeur. Elle s'enquiert du nombre de contrats en alternance signés par la Ville et la Métropole.

Madame Fouqué prend note de cette question, l' élu en charge du personnel de la collectivité, Monsieur de Lagoutine, étant absent.

#### ***4. Le Plan Local de Stationnement : zoom sur le Busca***

---

Madame Belkacem passe ensuite la parole à Monsieur Laurens.

Monsieur Laurens présente le Plan Local de Stationnement (PLS) comme un outil au service de la politique globale de déplacement. Il requiert une cohérence des systèmes de stationnement à l'échelle de la ville, en termes de voirie, parcs en ouvrage, parcs-relais, stationnements spécifiques et offres privées. Le PLS vise à améliorer la qualité de vie riveraine, à dynamiser l'activité commerciale et à favoriser l'utilisation de modes de déplacement alternatifs. Une surveillance régulière est indispensable au bon fonctionnement du PLS.

Monsieur Laurens commente ensuite sur le diaporama le Schéma Général d'Orientations du stationnement sur voirie ( vision à long terme) proposant cinq types de réglementation :

- En jaune, le stationnement en centre-ville : payant, avec tarif préférentiel pour les résidents ;
- En vert, le stationnement sur la ceinture du centre-ville avec prévision d'un stationnement payant de type moyenne durée ( 4h maximum),
- En rouge, sur les axes commerçants avec la prévision d'un stationnement payant de type courte durée avec un temps gratuit le matin et l'après-midi ;
- En orange, le secteur résidentiel hors du centre-ville avec prévision d'un stationnement payant avec tarif préférentiel pour les résidents,
- En bleu, les cœurs de quartier isolés, moins biens desservis par les transports en commun, déjà réglementés ou susceptibles d'être réglementés en zone bleu.

Actuellement, la Ville compte 5255 abonnés résidents et 9643 places payantes. Monsieur Laurens rappelle le fonctionnement du stationnement résident : à tarif préférentiel, limité à un badge par foyer pouvant inscrire 2 voitures mais qui ne peuvent stationner simultanément.

Monsieur Laurens présente ensuite la situation du secteur : 5 quartiers ont été réglementés depuis février 2012 et environ 1600 places sont désormais proposées. Les rues du quartier sont ouvertes aux abonnés résidents 24h/24 et aux visiteurs pour deux heures consécutives maximum (en journée de 9h à 19h).

Monsieur Laurens expose le cas de la place du Busca, où l'objectif est de favoriser l'accès et de dynamiser l'activité commerciale en augmentant la rotation et en luttant contre les voitures-ventouses. L'option choisie est la mise en place d'une réglementation rotative et payante. Ensuite, Monsieur Laurens cerne sur le diaporama le périmètre possible pour une future extension du stationnement payant, avec tarification préférentielle pour les résidents. Il précise que l'investissement nécessaire se monte à environ 1 million d'euros.

Un habitant rappelle que le quartier accueille des automobilistes qui passent leur journée en centre-ville. Les commerçants constatent une baisse de fréquentation de leur clientèle et s'inquiètent de ne pas voir les travaux débiter. Enfin, l'intervenant signale la construction de 65 appartements, à la place du bâtiment de l'ex-Urssaf rue Demouilles, avec 41 places de parking seulement.

Madame Belkacem souhaite attendre la réponse de Monsieur Lattes, en charge des transports, avant de s'exprimer sur les travaux de la place du Busca. Mais elle affirme la réalité de l'engagement pris par la municipalité dans la résolution des problèmes de stationnement.

Monsieur Laurens estime que la mise en place d'une réglementation de type payante-rotative sur la place du Busca pourrait être effective dès les travaux de réaménagement de la place réalisés.

Un riverain s'enquiert d'une date de présentation du projet de la place du Busca.

Madame Belkacem informe d'un travail de proximité mené avec les autres élus et d'une présentation du projet d'ici début 2015. Elle informe également de l'abandon du projet de l'ancienne équipe municipale.

Un membre du comité de quartier le déplore et demande une prise en compte globale du quartier dans cette nouvelle réflexion.

Madame Belkacem assure que le travail est mené sur tout le quartier.

Une riveraine demande si la municipalité a le projet de construire des parkings sécurisés.

Madame Belkacem s'engage à interpeller Monsieur Lattes sur cette intéressante question.

Monsieur Laurens rappelle les 7000 places de stationnement déjà proposées en parcs-relais à Toulouse, et informe d'une réflexion en cours sur l'évolution du dispositif, notamment à Borderouge et Ramonville.

Une habitante signale le manque de stationnement pour les vélos.

Madame Belkacem assure de la volonté municipale de sécuriser la place du Busca et de réfléchir aux déplacements à vélo.

Un riverain souhaite connaître le délai du nouveau projet et rappelle que l'ancien résultait de 6 ans de conception. Il demande si les crédits bloqués alors le sont toujours.

Madame Belkacem avance l'incapacité de l'ancienne municipalité à trouver un compromis avec les habitants et les commerçants et assure de l'existence d'un budget adéquat.

## **5. Les travaux de voirie**

---

Monsieur Tourdjman indique que les travaux du quartier 5.3 s'articulent en quatre parties ;

- Grosses réparations de voirie
- Les aménagements de sécurité
- Les actions ponctuelles en faveur des cycles
- Le plan transports

S'agissant des grosses réparations de voirie, les travaux se sont déclinés comme suit :

- La rue du Japon, section Demoiselles/Monplaisir a fait l'objet d'une réfection de la couche de roulement ;
- Le boulevard Monplaisir, section Japon/Monplaisir a fait l'objet d'une réfection de la couche de roulement ;
- Allées Henri Sellier, entre la rue des Mouettes et l'école maternelle Léo Lagrange ont fait l'objet d'une réfection de la couche de roulement.

S'agissant des aménagements de sécurité, les travaux se sont déclinés comme suit :

- 
- Chemin de la Loge, création d'une traversée piétonne sécurisée qui a consisté en la pose de deux coussins lyonnais, la matérialisation de la traversée piétonne pour l'accompagnement des kayakistes, ainsi qu'une limitation de la vitesse à 30km/h ;
- Rue Jean-Pierre Blanchard, création d'une traversée piétonne sécurisée et effacement des barrières ;
- Rue François Longaud, extension de la Zone 30 et création du plateau ralentisseur. Cet aménagement s'inscrit dans la continuité de celui réalisé au droit de Viadieu/Poudepé. Cet important aménagement a été réalisé en coordination avec le conseil régional ;
- Boulevard du Maréchal Juin, mise à la norme de la traversée et réfection du trottoir entre Longaud et Gallois ;
- Rue Monplaisir, création de deux places PMR (Personnes à Mobilité Réduite), à l'angle de la rue Bégué David (institut ds jeunes aveugles).
- Boulevard des Récollets, section entre la rue de Saint-Lys et la rue Massenet. Mise à la norme de la traversée piétonne et réfection du trottoir ;
- Rue Achille Viadieu, renforcement de la Zone 30 entre la place Lafourcade et la rue des Bûchers.

S'agissant des actions ponctuelles en faveur des cycles, les travaux se sont déclinés comme suit :

- Chemin de la Loge, abaissement des bordures à zéro.

S'agissant du plan transport, les travaux se sont déclinés comme suit :

- Allées Edouard Branly/rue Rachou, ligne 2 (UPS), remontée des bordures, pour finaliser un quai réglementaire à 20m de longueur. Une précision est apportée par M. Tourdjman, quant au financement du plan transports, totalement financé par TISSEO.

Monsieur Crépy informe d'un chantier en cours rue Capus pour transformer la zone 30 en zone de rencontre, où l'automobiliste devra être vigilant aux piétons. A l'entrée de la rue et au 2<sup>nd</sup> carrefour, une écluse avec revêtement au sol fera office d'avertisseur pour les automobilistes. Sur le 2<sup>nd</sup> tronçon, les services techniques ont restitué les places de stationnement en encoches, prévu des places en chicane pour ralentir la vitesse et créé une écluse avant la sortie. L'éclairage public a été déplacé sur ce tronçon et les réseaux EDF ont été enterrés. L'ensemble de la rue est rouvert à la circulation mais d'autres travaux reprendront le 12 janvier 2015.

Une riveraine s'enquiert de la date de fin du chantier rue Capus. Elle signale par ailleurs du stationnement devant les garages riverains.

Monsieur Tourdjman annonce une fin de chantier mi-février et oriente l'intervenante vers la police municipale pour les problèmes de stationnement.

Une habitante évoque les problèmes de voirie de l'accès au complexe sportif Daniel Faucher.

Madame Belkacem s'engage à lui donner rapidement une réponse.

Un représentant de l'association *Deux pieds, deux roues* signale que les plateaux traversants ne sont pas compris comme tels par les automobilistes : les piétons doivent forcer le passage. Il suggère une réflexion sur la visibilité de ces plateaux. Il pense aussi judicieuse la réalisation d'un aménagement spécifique avenue de l'URSS.

Madame Belkacem précise que les projets prévus en 2015 ne seront pas présentés ce soir mais pourront être abordés dans le cadre du Bureau de quartier.

Monsieur Tourdjman rappelle que les plateaux traversants sont par définition réservés aux piétons. Les enrobés rouges sur chaussée ne sont pas pérennes et vieillissent mal mais une signalisation verticale les accompagne et les pavés collés de couleur rouge indiquent ces aménagements.

Un riverain se réjouit de la réfection et de l'inversion du sens de la rue Saint-Joseph mais y signale la vitesse excessive des voitures.

Monsieur Crépy confirme : le non respect du sens interdit a été constaté. Cette information a été transmise à la police municipale.

Une habitante du quartier Saint-Agne signale le manque de visibilité en sortie de la rue Capus sur l'avenue de l'URSS pour s'insérer sur l'avenue Jules-Julien.

Monsieur Crépy assure que la municipalité en est informée. Mais un aménagement lourd et conséquent est nécessaire : le projet a été chiffré, il faut trouver le budget.

## **6. Le Grand Projet de Ville : renouvellement urbain à Empalot**

---

Madame Attard expose les 5 grands principes qui régissent le projet urbain d'Empalot :

1. un nouveau cœur de quartier ;
2. des équipements publics refaits à neuf ;
3. une meilleure liaison d'Empalot aux quartiers environnants ;
4. un habitat existant rénové ;
5. de nouveaux logements.

La réhabilitation du centre social est presque achevée : il sera livré en décembre 2014 et ouvert au public en janvier 2015. Viendra ensuite la livraison d'un nouvel équipement de quartier en juillet 2015 avec une ouverture en septembre 2015.

Le bâtiment du 23 rue de Grasse va être démoli : une 1<sup>ère</sup> phase de désamiantage débutera au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Ce Grand Projet de Ville prévoit également, en 2015, l'aménagement d'immeubles qui seront résidentialisés : plusieurs bâtiments, comme la résidence rue de Toulon, aux 30-32 avenue Jean Moulin et dans le secteur Poudrerie. Le projet de résidentialisation prévoit le réaménagement des parkings résidentiels et des espaces verts paysagers.

Le nouveau cœur de quartier, fortement attendu, est en rouge sur la carte du diaporama, car la place, de 40-50m de largeur, sera composé d'un matériau type brique. Elle permettra d'asseoir de nouvelles constructions, avec des rez-de-chaussée commerciaux. Le projet d'espaces publics fera

l'objet d'une présentation prochainement. La 1<sup>ère</sup> opération, dénommée « cœur Garonne », prévoit la construction de 126 logements livrés en 2017. Mixtes, ils accueilleront des commerces en rez-de-chaussée, permettant le transfert de commerçants de la place commerciale actuelle d'Empalot. Le bailleur sociale Habitat Toulouse engagera le processus de relogement des résidents de l'immeuble du 19 rue de Cannes, voué à être démoli. Le calendrier du processus relogement-démolition reste à stabiliser.

Enfin, le projet Niel prévoit la construction de 69 logements sociaux et du Rectorat, livré au 1<sup>er</sup> trimestre 2015.

Madame Attard termine cette présentation en évoquant la campagne de collecte de pain : elle invite les riverains à déposer le pain non consommé à la boulangerie du centre commercial plutôt que de le donner aux pigeons et aux rats. Cette campagne vise à sensibiliser les habitants à la lutte contre le gaspillage alimentaire et à rétablir de bonnes conditions d'hygiène dans les espaces publics. Ce pain sera réduit en farine et servira à l'alimentation d'animaux de ferme.

Madame Belkacem remercie l'assistance, ainsi que tous les intervenants de la soirée, et les invite à poursuivre les échanges autour d'un pot convivial.

*Fin de la réunion à 21h40.*